



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 3 février 2005 (07.02)  
(OR. en)**

**13899/04**

**LIMITE**

**PV/CONS 62  
JAI 398**

**PROJET DE PROCÈS VERBAL<sup>1</sup>**

---

Objet: **2613<sup>ème</sup>** session du Conseil de l'Union européenne (**JUSTICE ET AFFAIRES  
INTÉRIEURES**), tenue à Luxembourg les 25 et 26 octobre 2004

---

---

<sup>1</sup> On trouvera dans l'addendum 1 au présent procès-verbal des informations relatives à l'adoption définitive des actes du Conseil qui peuvent être rendus accessibles au public.

## SOMMAIRE

### Page

1.	Adoption de l'ordre du jour .....	3
2.	Approbation de la liste des points "A" .....	3
3.	Programme pluriannuel dans le domaine de la justice et des affaires intérieures .....	4
4.	Projet de règlement du Conseil établissant des normes pour les dispositifs de sécurité et les éléments biométriques intégrés dans les passeports et les documents de voyage délivrés par les États membres .....	4
5.	Terrorisme ("évaluations par les pairs") .....	5
6.	Proposition de décision-cadre du Conseil visant à renforcer le cadre pénal pour la répression de la pollution causée par les navires .....	5
7.	Casier judiciaire européen .....	5
8.	Divers.....	6
	Pour information:	
	- Projet de conclusions du Conseil sur l'amélioration de l'accès à des solutions durables	
	- Projet de conclusions du Conseil concernant les priorités à respecter pour mener à bien la définition d'une politique commune de réadmission	
	- Évaluation du plan drogue de l'UE (2000-2004)	
	- Préparation de la réunion de la troïka JAI du Conseil de partenariat permanent avec la Fédération de Russie	

o

o            o

1. **Adoption de l'ordre du jour**  
doc. 13812/04 OJ/CONS 61 JAI 393

Le Conseil a adopté l'ordre du jour susmentionné.

2. **Approbation de la liste des points "A"**  
doc. 13815/04 PTS A 50

Le Conseil a approuvé la liste des points "A" figurant dans le document 13815/04, à l'exception des points 11 et 32.

Des informations concernant les points 1, 2, 36, 37 et 38 de cette liste figurent dans l'addendum 1 au présent procès-verbal.

Lire les points 7, 25, et 33 comme suit:

7. 10690/1/04 CRIMORG 51 JUSTCIV 89 MIGR 54 REV 1 **RESTREINT UE**  
+ COR 1 (de)  
+ COR 2 (de)  
12314/04 CRIMORG 78 JUSTCIV 122 MIGR 71  
+ COR 1 (en)  
**+ COR 2 (fr)**  
**+ COR 3 (it)**
25. 13448/04 CH 61  
+ ADD1 REV1  
13054/04 CH 43 JAI 354 FRONTTEXT 4 SCHENGEN 17 FL 19 COPEN  
120 CRIMORG 90 VISA 175 EURODAC 5 ASIM 35 ASILE 56  
MIGR 81  
13466/04 CH 64 JAI 377 FRONTTEXT 7 SCHENGEN 20 FL 24 COPEN  
125 CRIMORG 108 VISA 186  
13464/04 CH 62 JAI 375 FRONTTEXT 5 SCHENGEN 18 FL 22 COPEN  
123 CRIMORG 106 VISA 184  
13049/04 CH 41 JAI 352 FRONTTEXT 2 SCHENGEN 15 FL 17 COPEN  
118 CRIMORG 88 VISA 173 EURODAC 3 ASIM 33 ASILE 54  
MIGR 79  
12352/04 CH 28 JAI 315 FIN 395 GAF 10 MI 245 UD 129 AGRI 227  
**+ COR 1 (en)**  
12755/04 CH 37 AGRI 238 MI 263 UD 139 FL 13 WTO 102 IND 117 GAF 15  
13270/04 CH 52 AUDIO 49 EDUC 177 SERVICES 10 CULT 84 BUDGET 50  
IND 132 MI 278  
13167/04 CH 48 STATIS 60 BUDGET 46 FIN 432 IND 128 TRANS 320  
TOUR 19 COMER 173 SOC 456 ECO 160 AGRI 252 PECHE 311  
ENER 220  
13358/04 CH 58 ENV 547 BUDGET 56  
12582/04 CH 32 SOC 416 MI 254 ETS 50 SERVICES 6 ELARG 150

33. 13240/04 COMER 176  
+ COR 1 (da)  
13242/04 COMER 177  
+ REV 1 (hu).

3. **Programme pluriannuel dans le domaine de la justice et des affaires intérieures**

doc. 13302/04 JAI 370 REV 2

Le Conseil a tenu un débat sur le projet de programme pluriannuel relatif à l'espace de liberté, de sécurité et de justice ("Le programme de La Haye").

À l'issue de ce débat, la présidence a conclu que, sous réserve de quelques questions en suspens, notamment en ce qui concerne le vote à la majorité qualifiée dans le domaine relevant du titre IV du traité, un large accord avait été dégagé sur le projet de texte, et elle a décidé de transmettre celui-ci pour approbation au prochain Conseil européen, qui se réunira le 4 novembre 2004.

4. **Projet de règlement du Conseil établissant des normes pour les dispositifs de sécurité et les éléments biométriques intégrés dans les passeports et les documents de voyage délivrés par les États membres**

doc. 13490/04 VISA 188 COMIX 613

Le Conseil a dégagé, compte tenu de réserves d'examen des délégations autrichienne et finlandaise, un accord sur l'orientation générale suivante:

- intégration d'un premier élément d'identification biométrique obligatoire (photo numérisée) dans les passeports et dans les documents de voyage au plus tard dix-huit mois après l'adoption des spécifications techniques;
- intégration d'un deuxième élément d'identification biométrique obligatoire (empreintes digitales) dans les passeports et dans les documents de voyage au plus tard trente-six mois après l'adoption des spécifications techniques.

La délégation néerlandaise a émis une réserve d'examen parlementaire.

5. **Terrorisme ("évaluations par les pairs")**

(présentation orale)

Le Conseil a pris note d'un rapport du Coordinateur de la lutte contre le terrorisme sur le mécanisme d'évaluation collégiale des dispositifs nationaux en matière de lutte contre le terrorisme.

Le Conseil a en outre pris note de quatre communications présentées par la Commission en matière de lutte contre le terrorisme, qui visent à améliorer la prévention, la préparation et la réaction en cas d'attentats.

6. **Proposition de décision-cadre du Conseil visant à renforcer le cadre pénal pour la répression de la pollution causée par les navires**

doc. 13755/04 DROIPEN 58 MAR 179 ENV 575

Les résultats des travaux concernant ce point figurent dans le document 13995/04 DROIPEN 59 MAR 188 ENV 594.

7. **Casier judiciaire européen**

(présentation par la Commission)

doc. 13742/04 COPEN 128

La Commission a présenté sa proposition de décision du Conseil relative à l'échange d'informations extraites du casier judiciaire, qu'elle avait soumise le 14 octobre 2004. La proposition a pour objectif d'améliorer le fonctionnement des mécanismes existants prévus par la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale de 1959, la convention de Schengen de 1990 et la convention de l'UE, de 2000, relative à l'entraide judiciaire en matière pénale.

La Commission a également annoncé qu'elle présenterait prochainement un instrument proposant une solution à long terme en vue de la mise en place d'un système informatisé d'échange d'informations sur les condamnations pénales entre États membres.

La délégation belge a présenté une proposition de décision-cadre destinée à compléter la proposition de décision du Conseil soumise par la Commission. L'initiative de la Belgique vise à faire en sorte que les déchéances prononcées à l'encontre d'une personne condamnée pour agression sexuelle sur un enfant dans un État membre soient reconnues et exécutées sans formalités dans un autre État membre.

Après avoir pris note de l'initiative de la Belgique, le Conseil a chargé le groupe de procéder à l'examen de la proposition de la Commission.

## 8. Divers

- **Projet de conclusions du Conseil sur l'amélioration de l'accès à des solutions durables et**
- **Projet de conclusions du Conseil concernant les priorités à respecter pour mener à bien la définition d'une politique commune de réadmission**

Soulignant qu'un partenariat avec les pays tiers est indispensable dans les domaines visés par les projets de conclusions du Conseil susmentionnés, la présidence a fait savoir aux délégations que ces conclusions devraient être adoptées le 2 novembre 2004 par le Conseil "Affaires générales et relations extérieures".

- **Évaluation du plan drogue de l'UE (2000-2004)**

Le Conseil a entendu une présentation succincte de la Commission sur l'évaluation qui sera prise en compte lors de l'élaboration de la stratégie antidrogue 2005-2012. Cette stratégie devrait être approuvée par le Conseil européen lors de sa réunion du 17 décembre 2004.

- **Préparation de la réunion de la troïka JAI du Conseil de partenariat permanent avec la Fédération de Russie**

La présidence a informé les délégations de la préparation et des principaux enjeux de la réunion ministérielle du Conseil de partenariat permanent avec la Russie, qui doit se réunir immédiatement après le Conseil.

---